

	<p align="center">Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais</p> <p align="center">DESCRIPTIF DE MODULE</p> <p align="center">Année académique : 2021-2022</p>	
Domaine	Design et arts visuels	
Filière	Arts visuels	
Titre du module	A6 Approfondissement 6	
Type de module	Module d'approfondissement, obligatoire*, avec options	
Code	8A6	
Type de formation	Bachelor HES-SO en Arts visuels	
Crédits ECTS	6 ECTS / Semestre	
Semestre	Printemps, semestre 4	
Lieu	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
Prérequis	Pas de prérequis	
Langues principales	Français, allemand et anglais	
Caractéristique	*En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour obtenir le profil de la formation, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine (cf/art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020)	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le programme Bachelor s'adresse aux étudiants et aux étudiantes qui ont l'ambition de développer une recherche artistique et qui se préoccupent de la situer dans un contexte socioculturel et politique. L'étudiant-e s'initie d'abord à l'ensemble des savoirs pour opérer ensuite des choix et dégager ses propres perspectives de création.</p> <p>Après un semestre passé à s'essayer dans une démarche artistique qui tend à se préciser, l'étudiant-e est conduit-e à travailler de plus en plus à partir des choix artistiques qui le/la motivent. Ces choix définissent les techniques et les médias vers lesquels il/elle se tourne. Il/elle aura l'occasion de développer sa pratique sous la direction des enseignant-e-s de son choix et de s'enrichir d'expériences partagées au sein de l'atelier avec d'autres étudiant-e-s. Les approches en ateliers ont pour but de donner à l'étudiant-e des moyens techniques et conceptuels pour lui permettre de se confronter aux enjeux contemporains de la production artistique. Les ateliers combinent différentes disciplines et témoignent ainsi de la volonté de précéder la disparition progressive des frontières entre genres artistiques usuels tout en restant à l'intérieur de cadres définissables et opératoires.</p>	
Contenu et formes d'enseignement	<p>Les étudiants et étudiantes choisissent parmi l'ensemble des Unités pratiques un atelier qui compose à part entière le module. Il s'agit essentiellement pour les étudiants et étudiantes de confirmer les choix qui se sont dégagés durant les cours en ateliers au 3ème semestre et d'aller plus avant dans les expérimentations liées à une pratique, de renforcer une orientation artistique. Le module A6 regroupe un atelier parmi ceux qui composent les Unités : Unité Dessin : hors et sur papier, Unité Peinture, Unité MELA : Multiples, éditions et livres d'artistes, Unité Photographie, Unité PALEAS, Unité VIMM, Unité IPOS, Unité Performance.</p>	
Modalités d'évaluation et validation	<p>Chaque atelier présente des modalités d'évaluation propres. Cependant, le module ne peut être accrédité que lorsque tous les cours sont validés. Concrètement, l'enseignant ou l'enseignante en charge d'un cours attribue une valeur aux étudiants et étudiantes sur la base de la participation de ces dernier-e-s, sur la base des travaux réalisés, de la présentation du travail et de la participation aux jurys en fin de semestre.</p> <p>Le jury est également chargé d'évaluer la pertinence du travail et l'autonomie de l'étudiant-e qui vise à rejoindre l'année de diplôme et peut se prononcer favorablement ou défavorablement.</p>	
Modalité de remédiation	Remédiation possible, travaux complémentaires à rendre à la suite des jurys	
Enseignant-e-s	Vincent Chablais (Unité Dessin : hors et sur papier), Kotscha Reist (Unité Peinture), Marie Velardi (Unité MELA : Multiples, éditions et livres d'artistes), Laurence Rasti (Unité Photographie), Christophe Fellay (Unité PALEAS), Jérôme Leuba (Unité VIMM), Marie Sacconi (Unité IPOS), Anne RoCHAT (Unité Performance)	
Nom du/de la responsable du module	Federica Martini, responsable Bachelor en Arts visuels	
Descriptif validé le	31.05.2021	
Par	Federica Martini, Responsable de la filière arts visuels	